



Document unique de programmation 2024- 2026

Résumé

La mission de l'AUEA en contexte

Nous encourageons une approche harmonisée de la protection internationale qui respecte pleinement les droits humains fondamentaux des demandeurs d'asile.

Plus concrètement, nous:

- coordonnons et renforçons la **coopération** pratique et l'**échange** d'informations sur l'asile et l'accueil entre les États membres;
- promovons le [droit de l'Union](#) et des **normes** opérationnelles élevées en matière d'asile et d'accueil;
- assurons l'**uniformité** au sein de l'Union en ce qui concerne les procédures de protection internationale, les conditions d'accueil et l'évaluation des besoins en matière de protection;
- **surveillons** l'application du droit et des normes de l'Union;
- fournissons une **assistance opérationnelle et technique aux États membres**;
- soutenons les États membres dans leurs mesures de **réinstallation** et d'**admission humanitaire**;
- aidons les États membres sur le plan de la **formation**;
- fournissons un soutien en matière de **renforcement des capacités** aux pays partenaires en dehors de l'Union européenne.

Le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen ont convenu de renforcer notre [mandat](#) à compter de l'année 2022, afin d'accroître les chances de parvenir à une politique d'asile commune en Europe.



Avec l'adoption d'un [nouveau pacte sur l'asile et la migration](#), prévue en 2024, notre mission pourrait à nouveau changer. Ce processus pourrait rendre nécessaire une révision de notre plan d'action et de ressources, adopté par notre conseil d'administration en septembre 2023.

Plan d'action 2024-2026

Au cours de l'année 2022, le nombre de personnes déplacées a atteint des sommets historiques. Les conséquences de ces tendances pour le continent européen sont difficiles à évaluer et les défis auxquels sont confrontés les États membres de l'UE et les pays associés (pays de l'UE+) sont à la fois importants et susceptibles d'évoluer.

Dans un contexte en matière d'asile de plus en plus difficile, nous continuerons à concentrer nos efforts sur la pertinence, la flexibilité et l'efficacité de nos opérations.



Pour obtenir plus de détails sur nos objectifs, les activités prévues et les ressources qui les accompagnent pour la période 2024-2026, veuillez consulter notre document unique de programmation en ligne.



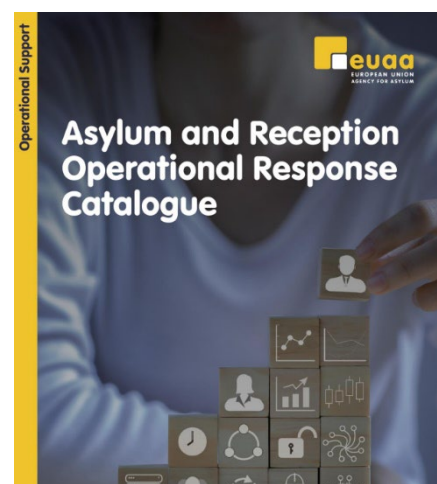
Assistance opérationnelle et technique



Un [catalogue](#) répertoriant les interventions opérationnelles permettra de faciliter les consultations avec les États membres concernant le soutien opérationnel pouvant être apporté à leurs systèmes d'asile et d'accueil.

Nous nous attacherons à renforcer nos capacités de réaction rapide, grâce à un déploiement accru de personnel, d'équipements et d'installations et à une réserve croissante d'experts soutenant les opérations sur le terrain menées au sein des États membres.

Nous améliorerons le renforcement des capacités en continuant d'apporter un soutien à plus long terme chaque fois que cela est possible et nous supprimerons les opérations là où la pression qui s'exerce sur les régimes d'asile et d'accueil a diminué.



Dans le cadre des réponses que nous apportons aux besoins émergents et aux événements imprévus, nous consulterons et coopérerons avec d'autres acteurs sur le terrain, afin de garantir la complémentarité et de maximiser notre valeur ajoutée.

Le soutien fourni aux pays de l'UE+ en matière de réinstallation et d'admission humanitaire se poursuivra.



Photographie: personnel de l'AUEA dans le centre d'accueil de Pournara à Chypre

Connaissances en matière d'asile



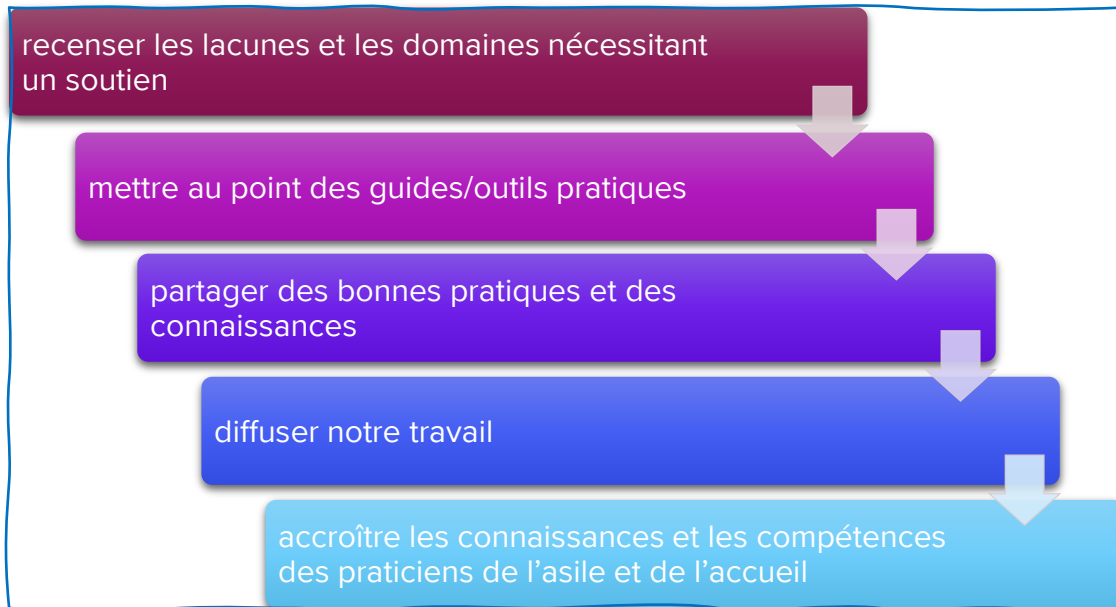
Nos produits continueront de permettre une prise de décision rapide, précise et de plus en plus convergente dans les pays de l'UE+.

Les **informations** et **orientations** concernant les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile seront étoffées, rendues plus accessibles et mises en avant afin de favoriser la convergence des décisions de protection internationale.

Nous continuerons d'élaborer des **analyses** qualitatives et quantitatives sur l'asile et l'accueil, et de fournir des rapports d'**alerte précoce** et une **connaissance** en temps réel de la situation, des procédures et des pratiques en matière d'asile afin de faciliter la prise de décision dans les États membres. L'accès à notre portefeuille analytique sera encore amélioré grâce à des portails internet et à des bases de données.

Nous continuerons à simplifier la coopération et les échanges entre les praticiens, la société civile et les membres des juridictions, en insistant sur les meilleures pratiques et les solutions, en garantissant l'engagement dans tous les pays de l'UE+ et en améliorant la facilité d'utilisation de nos outils.

Nous visons le maintien d'un taux de satisfaction élevé et une croissance de l'utilisation des produits fondés sur les connaissances en matière d'asile parmi les utilisateurs.



*Logique d'intervention de nos outils et guides pratiques
(extrait de l'évaluation externe des outils pratiques et des orientations de l'AUEA)*

À partir de 2024, et dans le cadre d'un premier projet pilote, nous surveillerons l'application du [régime d'asile européen commun](#) par les différents États membres. Chaque pays fera l'objet d'un suivi au moins une fois tous les cinq ans. Nous signalerons toute lacune ou préoccupation et prodiguerons des conseils sur la façon de remédier à la situation.

Formation et perfectionnement professionnel

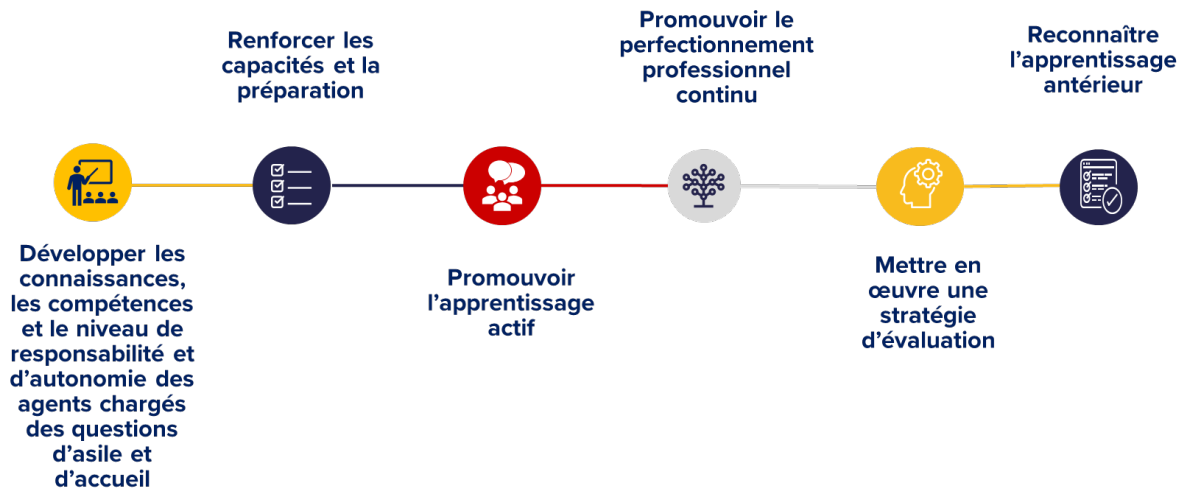


Afin de veiller à ce que les personnes travaillant dans les domaines de l'asile et de l'accueil comprennent et puissent appliquer les obligations, les normes et les bonnes pratiques pertinentes, nous mettrons de plus en plus l'accent sur la formation et le renforcement des capacités dans le cadre de notre soutien aux autorités nationales.

Nous continuerons à identifier les besoins en formation et à mettre en œuvre des programmes de formation dans le cadre des plans opérationnels signés avec les États membres sur lesquels s'exerce une pression disproportionnée. Nous poursuivrons également nos initiatives de formation des agents et le renforcement des capacités en dehors de l'Europe. Les activités dans les pays tiers partenaires s'inscrivent dans le cadre de notre [stratégie de coopération extérieure](#) révisée.

Au bénéfice des agents de tous les États membres, nous continuerons à consolider le **programme européen de formation en matière d'asile** consacré aux sujets clés et aux compétences pratiques en matière d'accueil et d'asile. En 2024, nous prévoyons onze modules et matériels de formation nouveaux ou révisés.

Objectifs de notre [stratégie de formation et d'apprentissage](#) pour 2022



Bien que les modules soient conçus en coopération avec les autorités nationales et ciblent des besoins identifiés, leur intégration dans les programmes de formation nationale reste une priorité.

Nous engagerons des efforts pour que la majorité des pays de l'UE+ utilisent les modules du programme dans la formation de leurs agents nationaux.

Pour garantir une couverture élargie et une plus grande durabilité de nos interventions en matière de formation, nous nous emploierons à élargir la réserve de **formateurs** qualifiés dans les administrations nationales.

Pour stimuler le développement professionnel, nous travaillerons à la création d'une **Académie de l'AUEA**, qui agira en tant que fournisseur accrédité de qualifications reconnues dans l'UE et au-delà.



Photographie: session de formation des formateurs de l'EUA, Malte, 2023

En outre, nous continuerons à améliorer la formation et l'expérience d'apprentissage de nos clients en intégrant des technologies et des approches pédagogiques de pointe. Cette démarche sera fondée sur le suivi des tendances du marché et sur les retours d'informations de nos utilisateurs.

Activités horizontales



L'attribution de ressources suffisantes à toutes les tâches qui nous sont confiées demeure une préoccupation majeure. À cette fin, nous nous efforcerons de garantir une **utilisation plus efficace et durable des ressources**. L'accent sera mis sur le renforcement de l'automatisation, l'affectation ou la réaffectation du personnel et la coopération avec les parties prenantes pour fournir un soutien en Europe et au-delà.

La **communication** proactive et la contribution à un débat factuel et constructif sur la protection internationale en Europe restent des priorités.

Par le biais d'un [forum consultatif](#) renforcé, nous continuerons à échanger avec les organisations de la société civile concernées et les autres acteurs de l'asile et de l'accueil.

Nous veillerons à ce que toutes nos actions ciblant les demandeurs d'asile, directement ou autrement, respectent pleinement leurs **droits fondamentaux**. Notre officier aux droits fondamentaux récemment désigné évaluera ce critère de manière indépendante et assurera le suivi, avec les États membres et en interne, de toute plainte reçue à cet égard.